



Après saisie mobilière, quel recours ?

Par **sebastienD**, le **16/04/2012** à **10:06**

Bonjour j'ai été expulsé de mon logement en Octobre dernier et mes meubles ont été mis en garde meubles

J'ai retrouvé il y a peu un logement et lorsque j'ai contacté l'huissier afin de récupérer mes meubles , il m' a dit que le délai de garde étant dépassé, ces derniers ont été soit détruits ou mis aux enchères .

Comment être sûr que cela soit vrai car il ne veut rien me dire de plus et d'autre part , des papiers importants se trouvaient parmi mes effets , qui , si je ne m'abuse auraient dû être conservés par l'huissier.

L'huissier ne doit -il pas demander au juge de l'exécution avant de procéder à une vente aux enchères ?